

**www.e-rara.ch**

## **Histoire militaire de la Suisse et celle des suisses dans les différents services de l'Europe**

**May, Emmanuel**

**A Lausanne, 1788**

**ETH-Bibliothek Zürich**

Shelf Mark: Rar 6250

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-24289>

Section XXVII. Conduite des cantons.

---

### **www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

## SECTION XXVII.

## CONDUITE DES CANTONS.

— LE duc de Bourgogne , après avoir passé le res-  
 1474. te de l'année 1473 dans ses états de Flandres ,  
 & y avoir pris les mesures nécessaires , pour en-  
 trer le printemps suivant , dans l'électorat de Co-  
 logne , à la tête d'une armée formidable ; vint  
 visiter , après les fêtes de Noël , ses nouveaux  
 domaines ; sur quoi les cantons , auxquels Ha-  
 genbach fournissait journellement de nouveaux  
 sujets de plainte , requièrent Berne d'envoyer au  
 duc Charles , une députation en leur nom , char-  
 gée de représenter à ce prince. *Que Hagenbach*  
*violait sans cesse la pacification de Waldsbuth ;*  
*qu'il troublait la sûreté des foires de Zurzach ,*  
*de Schaffhausen & de Mulhausen , en tolérant*  
*des vexations de toute espece à l'égard des marchands*  
*confédérés qui s'y rendaient : que Thiebault*  
*d'Habsbourg , après avoir fait ériger , dans le*  
*bailliage de Schenkenberg en 1470, des poteaux aux*  
*armes de Bourgogne , avait fait arrêter & met-*  
*tre aux fers , sur les prétextes les plus légers ,*  
*des marchands de Baden & de Mellinguen :*  
*que Pérégrin de Hewdorf , continuait à molef-*

## Conduite des cantons.

ter les citoyens de Schaffhausen : que Hagenbach  
avait formé en 1473, un complot pour surpren- 1474.  
dre Mullhausen ; qu'ayant été découvert , il n'a-  
vait cessé de molester cette ville , en refusant à  
ses citoyens toute sûreté pour leur commerce , en  
interdisant l'entrée des denrées de première néces-  
sité à Mullhausen , & en lui retenant , contre tou-  
te justice , ses dixmes , cens & rentes : que ces  
vexations devenant de jour en jour plus insoute-  
nables , les cantons se verraient enfin obligés à se  
faire justice , si contre leur attente , le duc continuait  
à la leur refuser : que néanmoins , pour convain-  
cre le duc Charles , de leur empressement à se main-  
tenir en bonne intelligence avec lui , les cantons  
offraient à ce prince de soumettre la discussion de  
ces griefs à des médiateurs , en lui proposant à  
cet effet , le pape Sixte IV , l'empereur , le roi  
de France , l'électeur Palatin Frédéric I avec les  
ducs de Bavière ; & en laissant au duc de Bour-  
gogne , pour dernière marque de leur déseren-  
ce , le choix entre ces arbitres. Tel fut le précis  
des instructions données par la régence de Ber-  
ne au nom & de l'aveu des autres cantons à  
ses députés , après avoir choisi pour remplir cet-  
te commission importante , Nicolas de Schar-  
nachthal , baron d'Oberhofen , & Pétermann ,

## Section XXVII.

baron de Waberen, tous les deux chevaliers & 1474. anciens avoyers de Berne.

Ces deux députés ayant rencontré le duc Charles à Thane dans la haute-Alsace, furent admis, le 8 Janvier, dans cette ville, à son audience, y remplirent leurs instructions avec cette fermeté qui caractérisa dans tous les temps nos ancêtres; fermeté qui déplut à un prince gâté par les flatteries continuelles de ses courtisans, & qui plus est, par celles des souverains qui aspiraient à la main de la princesse Marie. Le duc Charles ne répondit d'abord à cette audience aux ambassadeurs Bernois, que par un regard irrité; puis se reprenant, il leur dit, *qu'il leur ferait savoir ses intentions après son retour à Dijon, où ils pourraient le suivre.* Ce prince était au surplus outré dans ce moment, de ce que la ville de Colmar lui avait fermé, le 6 Janvier, ses portes, malgré son escorte de 4000 gens d'armes. Arrivé le 13 à Dijon, le duc Charles congédia le matin du 14, les députés Bernois, avec une réponse aussi vague que peu satisfaisante; sur quoi, ces derniers, quittant Dijon le même jour, se rendirent en diligence à Berne, & de là à Lucerne, où ils

---

*Conduite des cantons.*

---

rendirent le 19 Janvier, compte de leur mission, à la diète assemblée dans cette ville. 1474.

A la suite de cette relation succinte & authentique de cette ambassade, nous croyons devoir relever pour l'honneur de nos ancêtres, deux assertions fausses & dénuées même de toute vraisemblance, insérées dans les *mémoires* de Philippe de Commines; remplis au surplus de bévues inexcusables, au sujet de notre nation, dont nous rendrons compte dans la suite de ce volume, & qui devraient leur ôter toute créance auprès des lecteurs judicieux; par cette raison, il est inconcevable, que dans le courant de ce siècle, divers historiens Suisses aient copié servilement cet auteur. Nous répéterons donc ici, ce que nous avons déjà avancé dans notre précédent essai sur ces matières, & ce qu'en dépit de Commines, nous ne saurions trop répéter à nos concitoyens, que les ambassadeurs Bernois ne se mirent point à genoux, en parlant au duc de Bourgogne, incapables de s'avilir, eux & le corps Helvétique à ce point par une étiquette si humiliante; qu'il n'est pas vrai, que le baron de Bubenbergh & de Spiez subit en 1470, ce cérémonial honteux vis-à-vis de ce prince; & qu'il n'est pas plus vrai encore, que les deux députés

## Section XXVII.

de Berne se soient soumis à cette étiquette en 1445,  
1474. à l'audience du duc Philippe le bon : voyez à ce  
sujet la section XVIII. Il est vrai que Schilling,  
trompé par les plaintes des barons d'Oberhofen  
& de Belp, sur la hauteur de Charles; insinue  
qu'ils essuyèrent diverses humiliations; & par-  
tant de ce principe, Lauffer, MM. de Watte-  
ville & Tscharnier, assurent la même chose,  
quoique la relation de cette ambassade, insérée  
dans le recez de la diète de Lucerne, assure  
positivement le contraire; & la grande chroni-  
que de Stettler, où se trouve ce recez, s'en  
explique sur le même pied: il est vrai que dé-  
clamant, tout comme Schilling, contre l'orgueil  
du duc de Bourgogne, cet auteur nous assure,  
d'après les fragmens historiques de Tschachthlan,  
que le duc Charles, prévenu par Hagenbach,  
d'Eptingen & Hewdorf, ne répondit aux dépu-  
tés Bernois que par un regard courroucé, &  
que ceux-ci revinrent le même jour à Bâle, &  
de là à Berne.

Ces deux ambassadeurs ne prièrent pas, non  
plus, le duc Charles, quoiqu'en dise Commi-  
nes, *d'épargner leur pays, parce qu'il ne valait  
pas les éperons de ses chevaux.* Mensonge imprimé,  
d'après Commynes, dans divers auteurs

---

*Conduite des cantons.*

---

Français, & cité de nos jours par M. de Voltaire, dans son tableau de l'histoire générale. <sup>1474.</sup>

La Suisse était dès lors un pays très-florissant, quoique beaucoup moins peuplé, cultivé, & par conséquent beaucoup moins opulent que de nos jours; qui, par divers motifs, pouvait exciter la cupidité ambitieuse du duc de Bourgogne, quand ce n'aurait été que celui d'avoir à sa disposition une nation belliqueuse, redoutée de ses voisins. Comment peut-on imaginer, que le corps Helvétique, après avoir répondu avec autant de fermeté aux menaces de Charles, à la diète de Lucerne, & avoir menacé à son tour ce prince, de se faire justice lui-même des vexations d'Hagenbach, s'il ne l'obtenait sans délai; eût chargé ses ambassadeurs d'implorer la bienveillance du duc de Bourgogne avec autant de bassesse? En rendant, au surplus, compte dans la suite de ce volume, des exploits glorieux des barons d'Oberhofen & de Belp, nous espérons convaincre pleinement nos lecteurs, combien ces deux illustres citoyens Bernois étaient incapables d'un rôle aussi avilissant. Enfin, nous pouvons assurer avec vérité, & qui plus est, nous le prouverons, que jamais nos ancêtres ne gardèrent autant ce sage & juste milieu, en-

## Section XXVII.

tre heurter de front & fans nécessité, une puissance voisine, des plus formidables, & céder lâchement à ses projets d'oppression.

1474.

Le duc de Bourgogne, bien éloigné de faire justice aux griefs des cantons, en réprimant les violences d'Hagenbach, parut les approuver, & donna pour cet effet, en partant de Thane, des ordres de détacher 1500 Vallons de son armée, rassemblée & cantonnée dans l'évêché de Liège, & de les envoyer dans le Brisgaw, où ils devinrent autant de satellites aveuglément dévoués aux vexations tyranniques d'Hagenbach, lequel informé des plaintes formées contre lui auprès de l'archiduc, par les vassaux Autrichiens, leur fit sentir de jour en jour davantage le poids insupportable de sa tyrannie; de sorte que poussés à bout, ces vassaux envoient en secret de nouveaux délégués à Sigismond, lui déclarer, que s'il ne les délivrait avant trois mois de cette oppression, ils se mettraient sous la protection immédiate du corps Helvétique, en implorant ses secours.

Louis XI, roi de France, avait envoyé sur la fin de l'année précédente, Hans, comte d'Eberstein, auprès des cantons. Cet ambassadeur, secondé par les soins de Jost de Silenen, prieur

---

*Conduite des cantons.*

---

prieur de Munster, parvint à conclure, le 10 Janvier, à une diète convoquée pour cet effet à Lucerne, une alliance offensive & défensive avec les huit cantons, de même qu'avec les villes de Bâle, de Soleure & de Fribourg; dans laquelle les deux puissances contractantes stipulèrent les secours réciproques qu'elles s'accorderaient en cas de rupture avec le duc de Bourgogne, que l'on prévoyait inévitable, sur-tout depuis que les deux députés Bernois eurent rendu compte à cette diète, du peu de succès de leur mission auprès de Charles. Ce traité fut signé & ratifié le 20 Janvier par ces onze républiques, qui chargerent l'avoyer de Berne, Nicolas de Diesbach, & le prieur de Munster, de le porter au roi de France, & de lui en demander la ratification; ce que ce monarque fit, le 2 de Février.

Dans l'intention de susciter de nouveaux ennemis au duc de Bourgogne, Louis XI avait dépêché Jaques Hurault, dès les premiers jours de Janvier, auprès des évêques de Strasbourg & de Bâle, de même qu'auprès des villes impériales de Strasbourg, de Colmar & de Sélestat, afin d'engager les uns & les autres à se liguer

*Section XXVII. Conduite des cantons.*

1474. avec le corps Helvétique contre Charles. Hurault ayant communiqué à ces deux prélats & à ces trois villes , le traité d'alliance que le comte d'Eberstein venait de conclure avec les cantons & leurs co-alliés , n'eut pas de peine à les persuader d'entrer dans les vues du roi de France. Robert de Baviere , évêque de Strasbourg , s'étant rendu pour cet effet à Bâle , le 2 Février , avec Jaques Hurault & les députés de Strasbourg , de Colmar & de Sélestat , de même que Jean de Venniguen , évêque de Bâle , tandis que les députés des cantons de Soleure & de Fribourg , s'y rendirent de leur côté , ayant le comte d'Eberstein à leur tête ; ces deux ministres de Louis , arrangerent un traité d'union pour 10 ans , entre les huit cantons , les villes de Soleure & de Fribourg d'un côté , & les évêques de Strasbourg & de Bâle , avec les villes de Strasbourg , de Bâle , de Colmar & de Sélestat de l'autre. Par ce traité , signé le 14 Février à Bâle , & dont Louis XI se rendit garant ; les parties contractantes s'engagerent à s'entre-sé-courir de toutes leurs forces contre le duc de Bourgogne , envisagé dès lors comme leur ennemi commun.